

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 89 (1953)

Heft: 33

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX, 26 septembre 1953

LXXXIX^e année — N° 33

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

La Pouponnière

Lausanne

Av. de Beaumont 48 Tél. 22.48.58

Ecole cantonale de puériculture placée sous le contrôle de l'Etat
forme :

des infirmières d'hygiène maternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille expérimentées.



Institution reconnue par
l'Alliance suisse des infirmières
d'hygiène maternelle
et infantile.



Age d'admission : 19 ans.
Renseignements et prospectus
à disposition.



**Travail assuré par
l'Ecole**

LOTERIE ROMANDE

LE BILLET ENTIER 6:
TROIS TIERS
2- 2- 2-



le gros lot

120.000

TIRAGE 3 OCTOBRE



LA NOUVELLE POLICE

de PATRIA-VIE comprend

- ★ le paiement du capital assuré à l'échéance ou au décès,
- ★ la libération du paiement des primes en cas d'invalidité,
- ★ le versement d'indemnités journalières de maladie en cas d'incapacité de travail (maladie, accident),
- ★ les examens médicaux périodiques gratuits,
- ★ la participation aux frais d'opérations d'importance vitale.

Agences générales :

Fribourg: Michel Clément, Fribourg ; **Jura bernois**: G. Bailly, Biel ; **Neuchâtel**: A. Vauthier, Neuchâtel ; **Vaud**: O. Aellig, Lausanne ; **Valais**: R. Lötscher, Sion.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Chez nos collègues de France. — **Vaud:** Contacts. — Ecole normale. — Pour les assemblées de sections. — 9e Journée du livre vaudois. — S.V.T.M. et R.S. — Postes au concours. — **Genève:** Assemblée générale. — **Neuchâtel:** Assemblée du 16 septembre à la Chaux-de-Fonds. — Boudry.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: La formation du personnel enseignant primaire. — Bibliographie.

Partie corporative

CHEZ NOS COLLÈGUES DE FRANCE

Chaque année, le S.N.I. qui groupe quelque 140 000 membres, institutrices et instituteurs de l'Union française, convoque son assemblée de délégués dans la deuxième quinzaine de juillet. C'est à la ville de Pau que revenait l'honneur d'abriter le congrès de 1953. Toute frémisante encore des fêtes du quatrième centenaire du bon roi Henri IV, la capitale du Béarn s'était mise en frais pour recevoir les délégués de l'Union française et les délégués fraternels. Le jour de l'ouverture du congrès, le célèbre Boulevard des Pyrénées, avec sa caractéristique table d'orientation s'étalant sur quelques centaines de mètres, présentait dans toute sa splendeur le paysage merveilleux allant de la vallée du Gave au premier plan à la chaîne des Pyrénées à l'horizon. Le château de Pau offrait aux visiteurs, outre ses tapisseries réputées, une collection de documents, de portraits et de témoins de tous genres évoquant la grande figure d'Henri IV, depuis le légendaire berceau, la fameuse écaille de tortue, présentée sous un trophée d'écharpes et de drapeaux en taffetas blanc, brodés d'or fin aux armes de France et de Navarre, jusqu'aux gravures et documents se rapportant à la fin tragique du monarque sous la lame de Ravaillac.

Comme chaque année, l'ordre du jour du congrès faisait une large place à la discussion du « Rapport moral » qui résume l'activité du Comité exécutif et de son secrétaire général, rapport qui fut adopté par une large majorité. Une fois de plus, nous nous plaisons à relever la largeur de vues dont font preuve nos collègues français dans leurs discussions et la discipline qui préside à la répartition du temps de parole accordé à chacun des orateurs. Toutes les opinions sont écourtées, et si des murmures s'élèvent parfois, marquant la réprobation de l'auditoire, ils sont brefs et n'empêchent pas l'orateur de développer sa pensée.

D'autres questions ont encore occupé nos collègues au cours des dernières journées : La situation scolaire en Alsace et Moselle. — La scolarisation et le rôle de l'école dans l'Union française. — L'enseignement scolaire agricole et agricole ménager.

Les rapports aussi bien que les discussions nourries nous ont permis d'apprécier la complexité des questions que posent à l'école publique les situations particulières de certaines régions frontière comme l'Alsace et la Moselle au point de vue linguistique et religieux, tandis que pour la France d'outre-mer, les problèmes se compliquent encore de questions raciales. Nos divergences cantonales paraissent bien peu de chose en face de ces problèmes-là. La pénurie de maîtres dont nous nous plaignons est aussi minime, comparée aux milliers de classes dont on réclame l'ouverture, aussi bien dans la métropole que dans la France d'outre-mer.

L'organisation de l'enseignement scolaire agricole et agricole ménager retient aussi l'attention de nos collègues français. Il est donné en général par des maîtres itinérants qui ont subi une préparation spéciale et qui se déplacent dans un rayon limité, dispensant cet enseignement aux classes de fin de scolarité, dans les régions rurales. Il est aussi donné dans les cours post-scolaires. Le rapport conclut qu'il y a urgence à ouvrir des centres et nommer des maîtres, pour régler cette question qui risque de devenir rapidement irritante, et qui intéresse près de la moitié de la jeunesse française.

La motion générale, votée par le Congrès proclame la volonté unanime des instituteurs d'intensifier l'action menée au cours des dernières années pour la défense de l'école laïque, pour la sauvegarde des libertés, la défense de la paix, l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des travailleurs, la réunification du mouvement syndical.

Pour entreprendre et réaliser le programme d'action établi pour l'année qui commence, le Congrès appelle tous les membres du S.N.I. à prendre clairement conscience de l'importance des responsabilités qui incombent à chacun d'eux.

L'action collective ne saurait être considérée comme globale et anonyme. Elle est faite de la somme des actions individuelles que les organismes élus à tous les échelons ont pour rôle essentiel de coordonner et de traduire auprès des pouvoirs publics.

Une telle conception qui a permis, dans le passé, à notre organisation, d'acquérir sa puissance et son autorité, lui donnera demain la possibilité d'agir avec une efficacité accrue.

En votant cette motion à Pau, nos collègues français ne se doutaient pas que leurs vacances d'été commençantes allaient être troublées par la bataille sociale du mois d'août.

Il nous est difficile, en Suisse, de saisir exactement dans leur complexité toutes les faces des mouvements sociaux suscités chez nos voisins par les divers gouvernements qui se succèdent avec une rapidité déconcertante. Un bulletin d'information, supplément à l'Ecole libératrice du 11 septembre, nous donne des précisions intéressantes.

Nos collègues français n'eurent pas à se poser la question de la participation à la grève, puisqu'ils étaient en période de vacances.

Par contre, le Comité exécutif du S.N.I. dut intervenir avec énergie pour limiter les dégâts qui auraient résulté, pour les instituteurs, des décrets-lois préparés par le gouvernement.

Ces décrets prévoyaient le déclassement des instituteurs de la catégorie B (services actifs), à la catégorie A (services sédentaires). Les conséquences auraient été les suivantes :

1. Calcul de la pension en soixantièmes ;
2. Limite d'âge de 65 ans ;
3. Ouverture du droit à pension à 65 ans.

Grâce à l'action entreprise, nos collègues français ont obtenu :

1. Leur classification dans la catégorie B, services actifs ;
2. Le droit d'ouverture à pension à 55 ans ;
3. Calcul de la pension en cinquantièmes.

Nous sommes heureux pour nos collègues français de l'aboutissement favorable de leurs efforts et en félicitons sincèrement son Comité exécutif et son secrétaire général, Denis Forestier, dont le dynamisme a trouvé là une occasion de s'affirmer une fois de plus.

G. Delay, Président S.P.R.

Vaud

CONTACTS...

En 1952, il n'avait pas été possible au comité central de se faire entendre de la sous-commission de l'instruction publique de la Commission de gestion du Grand Conseil. Cette année, par contre, nous avons trouvé beaucoup de compréhension tant auprès du président de la C.G., M. le député J. Authier, de Bière, qu'auprès du rapporteur de la sous-commission, M. le député M. Mingard, de Bussigny. Une entrevue a eu lieu le 9 septembre dernier à laquelle a notamment pris part M. Pierre Oguey, conseiller d'Etat. Beaucoup de questions touchant à l'école, à la formation du corps enseignant primaire, au rôle « social » des instituteurs, etc., ont été débattues dans le meilleur esprit. Le C.C. est heureux d'avoir pu rétablir ce contact et remercie MM. les députés intéressés de leur amabilité à l'égard de la S.P.V. et du corps enseignant ainsi que de leur esprit de collaboration.

E. B.

ECOLE NORMALE

A la suite des examens complémentaires de juillet et de septembre les candidats suivants ont obtenu le brevet :

a) **Enseignement dans les classes primaires :**

MM. Claude Basset, à Yverdon, Georges Buhler, à Lausanne, Henri Genet, à Bex, Jean-Claude Regamey, à Lausanne, Jean-Paul Vaudroz, à Vallorbe ; Mlles Heidi Clerc, à Romanel s. Lausanne, Georgette Pinget, à Saint-Saphorin (Lavaux).

b) **Enseignement dans les classes semi-enfantines :**

Mlle Marie-Louise Maggi, à Lausanne.

Nos félicitations à ces nouveaux collègues.

**POUR LES ASSEMBLÉES DE SECTIONS
DE CET AUTOMNE...**

Les comités de section qui chercheraient un conférencier pourront faire appel à Mlle **Yolande Dubois**, prof. de chant, Longeraie 5, Lausanne, qui traite le sujet : « **Qu'est-ce que la pose de la voix ?** » (Comment parler et chanter sans fatigue, d'une part pour celui qui parle et qui chante et, d'autre part, pour ceux qui écoutent).

Une première causerie pourrait ne concerner que la **pose de la voix parlée** (essentielle pour nous !), une deuxième serait alors consacrée à celle de la voix chantée. Beaucoup de maîtresses et de maîtres se fatiguent en parlant, d'autres ont la voix qui ne porte pas. Mlle Dubois est à même de leur exposer (et de leur démontrer) quels sont les correctifs à ces défauts.

Prix : Fr. 50.— tout compris. S'adresser directement à la conférencière.

9me JOURNÉE DU LIVRE VAUDOIS

Placée sous le signe du 150e anniversaire de l'entrée du canton dans la Confédération, la 9me « Journée du Livre vaudois » aura lieu **le samedi 3 octobre**, au Foyer du Théâtre de Lausanne. Sans majoration de prix, nos auteurs dédicaceront romans, essais, poésies. Profitons de cette occasion pour enrichir notre bibliothèque, acheter nos cadeaux de fin d'année et témoigner notre sympathie aux écrivains de chez nous dont plusieurs appartiennent ou touchent de près au corps enseignant.

Ajoutons que les petits bénéfices de ces « journées » sont destinés à créer un fonds d'entraide aux écrivains dans le besoin.

V. M.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE T.M. ET R.S.

Nous rappelons le **cours de décoration de cadres** donné par M. Berthoud, professeur, les mercredis 30 septembre et 7 octobre à 14 h. 30, à l'Ecole Normale. Apporter un cadre brut, baguettes de 6 cm. de largeur au moins (évent. un second plus étroit).

Inscriptions : G. Conne, Plaisante 1, Lausanne. Tél. 23 05 25. Prix : Fr. 2.—, non-membres Fr. 2.50. C.C.P. II. 133 88.

POSTES AU CONCOURS

Jusqu'au 5 octobre 1953 à 17 heures.

Combremont-le-Petit. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 2 novembre 1953.

La Praz. — Instituteur primaire.

Renens. — Instituteur primaire. Avantages légaux, plus Fr. 500.— d'indemnité de résidence. Obligation d'habiter la commune. Ne se présenter que sur convocation.

GENÈVEU. I. G. MESSIEURS

Les membres de la Section sont convoqués en
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le mercredi 30 septembre 1953, à 17 heures, au **Café de la Poste**, 57, rue du Stand, 1er étage. — Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Mutations.
3. Communications du comité.
- 4. Notre enquête sur le plan d'études.**
5. Epreuves générales de septembre.
6. Propositions individuelles.

NEUCHATEL**ASSEMBLÉE DU 16 SEPTEMBRE A LA CHAUX-DE-FONDS**

Pour examiner la pétition dont nous avons parlé dans un des derniers numéros de l'**« Educateur »**, le Corps enseignant des deux grandes communes des Montagnes a été convoqué pour le mercredi soir 16 septembre au Foyer de la Société pédagogique. Tous les signataires y étaient donc conviés.

La requête concernant l'égalité pour les deux sexes de l'âge obligatoire à la retraite (65 ans) fut le sujet principal de l'exposé du secrétaire romand et des discussions qui suivirent. On nous démontra par les arguments les plus pertinents que cette demande était malvenue et qu'au contraire tous nos efforts devaient converger pour obtenir un avancement de l'âge de la retraite. Il suffit de penser qu'un des cantons voisins l'a fixée à 55 ans aux institutrices et à 57 ans aux instituteurs pour nous convaincre que les limites proposées aux Neuchâtelois sont exagérément élevées.

Il faut tout de même préciser, à la décharge des pétitionnaires qu'ils ne demandaient que l'égalité des âges et qu'ils réclamaient en même temps la faculté de se retirer comme aujourd'hui dès l'âge de 60 ans sans avoir à invoquer une invalidité.

L'assemblée fut convaincue et décida à l'unanimité moins deux voix de renoncer à faire suivre la dite pétition, et d'en abandonner purement et simplement l'objet.

W. G.

SECTION DE BOUDRY

Convocation. Nous invitons chaleureusement tous nos membres à se rendre à l'Hôtel de la Gare d'Auvernier, après-demain, lundi 28 septembre, à 20 heures. Notre collègue, M. Ernest Bille, donnera une conférence intitulée : « Voyage à Oxford aux Congrès de la F.I.A.I. et de la C.M.O.P.E. ». (Projections)

Le Comité.

Bienvenue cordiale à deux nouveaux membres dont l'admission vient de nous être communiquée : Mme Odette Béguin et Mlle Vrénelly Schneeberger, respectivement institutrices à Bôle et à Gorgier.

W. G.

Nouveauté

JAMES CLAUDE

Correspondance commerciale allemande

Un volume de 204 p., broché Fr. 4.75

Cet ouvrage remplace, dans la Collection des *Manuels d'enseignement commercial*, le cours de Stadler et Amaudruz. Il se divise en trois parties dont les deux premières comportent 14 chapitres constituant le programme minimum que doit assimiler en deux ans le candidat au diplôme commercial. Ils impliquent l'étude du vocabulaire et des formules et reproduisent de nombreuses lettres-modèles, accompagnées d'exercices et de thèmes. Ainsi, par la mémorisation et l'imitation, l'élève s'assimilera sans peine la manière allemande de correspondre commercialement.

La troisième partie concerne les offres de service, la publicité, la banque et les assurances; elle s'adresse à des élèves plus avancés

Le volume se termine par un vocabulaire allemand-français réunissant un choix important de termes et d'expressions courantes

Nouvelle édition

L. MELLET-BRIOD

Nos bonnes recettes

Manuel de cuisine pour l'enseignement ménager

Un volume de 268 p., avec 29 illustrations, relié Fr. 4.80

Cette édition comporte de nombreuses améliorations et une trentaine de recettes nouvelles.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH

Partie pédagogique

LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT PRIMAIRE

La Conférence internationale de l'Instruction publique, convoquée à Genève par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et par le Bureau international d'Education, et s'y étant réunie le six juillet mil neuf cent cinquante-trois, adopte le quatorze juillet mil neuf cent cinquante-trois la recommandation suivante :

La Conférence,

considérant les besoins résultant de l'extension de la scolarité obligatoire, dont il est traité dans la Recommandation No 32 concernant la scolarité obligatoire et sa prolongation qu'elle a adoptée en 1951 ;

considérant que les enfants de tous les pays ont le droit d'être instruits et éduqués par des maîtres présentant toutes garanties tant du point de vue physique, psychique et moral que de celui de la formation intellectuelle et pédagogique ;

considérant que la formation professionnelle du maître primaire devra s'appuyer de plus en plus sur une forte culture générale du niveau requis pour l'accès aux études supérieures ;

considérant que nul ne peut être appelé à enseigner, même à titre temporaire, s'il ne possède une qualification professionnelle reconnue ;

considérant que le maître primaire est un élément actif de la communauté, qui doit être préparé à participer à la vie culturelle et sociale de ladite communauté ;

considérant que les progrès des sciences de l'éducation (psychologie génétique et sociale, psychologie affective, pédagogie expérimentale et pédagogie comparée, hygiène mentale, etc.), apportent au maître primaire des points de vue et des informations propres à améliorer considérablement sa technique pédagogique ;

considérant qu'en dépit d'aspirations semblables, des pays dont la situation géographique, démographique et sociale comme l'évolution historique et culturelle peuvent être très différentes, se doivent d'apporter des solutions diverses aux problèmes de la formation du personnel enseignant primaire,

soumet aux Ministères de l'instruction publique des différents pays la recommandation suivante :

Organisation et administration de l'enseignement normal primaire

1. L'évolution de l'éducation et l'extension de l'enseignement exigeant que l'enseignement normal primaire fasse l'objet d'une étude continue et qu'il s'adapte périodiquement aux circonstances nouvelles et aux besoins qui se font jour.

2. Etant donné la complexité croissante des problèmes relatifs à la formation pédagogique, il y a tout avantage à confier à une instance spécialisée — qu'il s'agisse d'une direction générale, d'un département ou d'un service — la coordination des questions d'ordre administratif, financier et technique ayant trait à cette formation.

3. Pour la solution des problèmes qui sont de son ressort, cette instance spécialisée devrait compter sur la collaboration d'organes consultatifs, où siégeraient des représentants du personnel enseignant des établissements de formation pédagogique et des représentants des maîtres primaires en fonctions.

4. Au nombre des tâches essentielles incombant à cette instance spécialisée, il conviendrait de mentionner l'évaluation et la formation du nombre de maîtres requis par l'extension de l'éducation, compte tenu des répercussions que peuvent avoir sur les effectifs du personnel enseignant, le mouvement démographique, la prolongation de la scolarité obligatoire, la réduction du nombre maximum d'élèves confiés à chaque maître, les vacances d'emploi, etc.

5. Là où l'obligation scolaire n'est pas encore généralisée, cette instance spécialisée serait chargée d'élaborer, en liaison avec les organes directement intéressés, des plans prévoyant des mesures immédiates et des mesures à long terme pour assurer la formation du nombre de maîtres qu'exige l'application échelonnée de l'obligation scolaire ; des plans semblables pourraient être envisagés aux fins de réduire le plus rapidement possible le nombre des maîtres qui ne possèdent pas tous les titres requis.

6. Même là où elle est chargée d'organiser l'enseignement normal et de contrôler l'efficacité des établissements de formation pédagogique, l'instance spécialisée doit laisser aux établissements intéressés l'autonomie et la latitude qui sont nécessaires à la bonne marche de tout établissement, notamment en ce qui concerne les méthodes et les programmes.

7. La collaboration des professeurs et des élèves-maîtres pouvant largement contribuer à cette bonne marche, il est souhaitable que les uns et les autres puissent être associés aux responsabilités de l'organisation intérieure de leur établissement.

8. Quel que soit le mode de financement des établissements de formation pédagogique, les crédits affectés à cette formation doivent être suffisants : pour permettre de disposer d'un nombre d'établissements proportionnel aux besoins en maîtres ; pour assurer à leurs professeurs des traitements convenables ; pour pourvoir ces établissements de locaux réunissant les conditions matérielles et pédagogiques requises (y compris le logement des élèves, lorsque le régime d'internat est appliqué) ; pour les doter de l'équipement indispensable (bibliothèque, laboratoires, ateliers, terrain de sports, etc.) ; pour leur adjoindre, à titre organique, des écoles primaires d'application ; pour assurer aux élèves-maîtres la gratuité des études et des bourses d'entretien satisfaisantes.

9. Pour faciliter ce financement, il est souhaitable que la presse, l'opinion, les assemblées législatives et les instances chargées de répartir les crédits soient tenues informées de l'importance que revêt l'enseignement normal primaire.

10. Parmi les différents systèmes de formation pédagogique (écoles normales avec ou sans internat, instituts pédagogiques de type intermédiaire, instituts universitaires ou facultés de pédagogie), chaque pays ou Etat aura intérêt à porter son choix sur le ou les systèmes qui, tout en assurant une préparation aussi complète que possible, correspondent le mieux à sa structure géographique, à ses disponibilités financières et à ses possibilités de recrutement et de rétribution des maîtres — la formation des maîtres primaires dans un établissement du niveau supérieur constituant un idéal dont il faut chercher à se rapprocher de plus en plus.

11. Il est souhaitable que toutes facilités soient accordées aux maîtres pour leur permettre de poursuivre des études à l'université, et que soit augmenté le nombre des facultés ou instituts de pédagogie, les titres délivrés par ces établissements devant être reconnus comme donnant accès à l'enseignement du second degré.

12. Sans contester que soit pleinement justifiée la coexistence, dans un même pays ou Etat, de plusieurs systèmes qui se diffèrent du point de vue des conditions et de l'âge d'admission, de la durée et du niveau des études, ainsi que de la valeur des diplômes conférés, il semble qu'une trop grande diversité de systèmes de formation présente certains inconvénients, surtout en ce qui concerne l'égalité des traitements.

13. Là où il existe un système de formation distinct pour les maîtres ruraux et pour les maîtres urbains, il importe d'assurer, par l'équivalence du niveau des études, l'équivalence des diplômes conférés aux uns et aux autres.

14. La formation du personnel enseignant doit prévoir, sur un fonds commun de préparation générale, soit une formation particulière, soit des études parallèles ou complémentaires : pour l'éducation des tout-petits dans les institutions préscolaires ; pour l'éducation des enfants déficients ou à développement irrégulier, des enfants difficiles ou socialement inadaptés (l'idéal étant qu'un brevet spécial soit requis pour l'éducation de ces enfants) ; pour la préparation des maîtres des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. Il y aurait également intérêt à ce que les maîtres et maîtresses en fonctions puissent passer d'un type d'enseignement à l'autre, après avoir reçu la préparation spéciale nécessaire.

15. Dans les pays où des études secondaires complètes ne sont pas exigées comme condition d'admission dans les établissements de formation des maîtres primaires, toutes facilités doivent être données aux bacheliers pour qu'ils puissent recevoir une formation pédagogique des élèves-maîtres ayant suivi la filière ordinaire.

16. Toutes facilités devront également être données aux personnes qui se découvriraient tardivement les aptitudes ou la vocation nécessaires au métier d'éducateur, pour recevoir ou compléter la formation générale et professionnelle indispensable à cette fonction.

17. Sans oublier les services que les écoles normales du niveau secondaire ont rendus, dans certains pays, en tant qu'écoles de culture générale ouvertes à tous, des mesures devraient être envisagées aux fins de transformer progressivement ces écoles en établissements de formation pédagogique essentiellement réservés à ceux et à celles qui pensent se consacrer à la carrière de l'enseignement.

Recrutement et conditions d'admission

18. Tout devra être mis en œuvre pour attirer vers la profession enseignante des candidats qui, possédant les aptitudes requises, pourraient être tentés de se vouer à d'autres activités ; on ne saurait oublier toutefois que l'amélioration de la situation morale et matérielle du maître constitue le facteur décisif du succès de toute campagne de recrutement.

19. Les mêmes possibilités d'accès à la profession enseignante primaire doivent être assurées aux candidats des deux sexes.

20. L'attention des maîtres primaires et secondaires devrait être attisée fréquemment sur l'aide précieuse qu'ils peuvent apporter au recrutement des candidats à l'enseignement primaire en dépistant les jeunes qui manifestent la possession des qualités nécessaires et en les encourageant, par des mesures appropriées, à embrasser cette carrière.

21. Les offices d'orientation professionnelle peuvent aussi collaborer utilement au recrutement des futurs membres du corps enseignant primaire ; comme ils le font déjà pour d'autres professions, ils pourraient éditer et diffuser des notices explicatives sur les modalités de la carrière de l'enseignement ; dans le cadre de cette campagne, ils pourraient aussi organiser des causeries aux élèves qui vont quitter l'école, publier des articles dans la presse, préparer des émissions radiophoniques, etc.

22. Afin d'étendre le recrutement des candidats à tous les secteurs de la population, il est souhaitable d'accorder aux élèves-maîtres soit la gratuité complète des études (scolarité, logement et entretien), soit des bourses, soit un présalaire.

23. Lorsque, en contre-partie des facilités matérielles accordées au cours de ses études, on exige de l'élève-maître qu'il s'engage à exercer pendant un nombre d'années déterminé, cet engagement indispensable doit être assez souple, surtout dans le cas des institutrices, pour ne pas constituer un obstacle au recrutement.

24. L'âge d'entrée dans les établissements de formation pédagogique est fonction du niveau (secondaire, intermédiaire ou supérieur) de ces établissements ; dans l'impossibilité où l'on est de fixer une limite applicable à tous les pays, on ne saurait oublier les dangers que

présente l'admission de candidats n'ayant pas la maturité d'esprit voulue pour pouvoir juger des responsabilités inhérentes à la carrière et faire face aux difficultés de celle-ci.

25. La simplification des modalités d'admission apparaissant souhaitable, il convient de prendre en considération les qualifications, certificats et diplômes des candidats lors des examens d'admission auxquels ils sont soumis.

26. Toutefois, les aptitudes et connaissances intellectuelles ne sauraient constituer le seul élément d'appréciation pour l'admission aux études normales : la force de caractère, les aptitudes physiques et psychiques, l'amour de l'enfance, l'esprit de dévouement, le sens social, sont autant de critères dont il faut également tenir compte. C'est pourquoi il est souhaitable que des examens psychologiques soient organisés à l'intention des candidats aux études de formation professionnelle — immédiatement avant et durant lesdites études — afin d'écartier ceux qui présenteraient des anomalies du caractère ou du comportement incompatibles avec l'exercice de la profession. Les entretiens avec les candidats permettant de découvrir leur vocation pédagogique, et le cas échéant, les stages probatoires constituent un heureux complément aux examens d'admission.

27. Il convient aussi de tenir compte des aptitudes mentales, de l'équilibre émotionnel, des préoccupations d'ordre personnel, des difficultés d'adaptation. Il est donc désirable que tout établissement de formation pédagogique confie le soin de faire un cours d'hygiène mentale à un professeur, auquel les élèves-maîtres pourront également s'adresser pour résoudre leurs problèmes personnels.

Plans d'études

28. Des représentants des directeurs et professeurs des établissements de formation pédagogique et du personnel enseignant primaire devraient être associés à l'élaboration et à la révision des plans d'études et des programmes des établissements assurant la formation des futurs maîtres primaires.

29. La durée des études dans ces établissements dépend de la nature de l'enseignement donné ; dans le cas où celui-ci embrasse la culture générale et la préparation professionnelle proprement dite, la durée des études devra nécessairement être plus longue.

30. Dans les établissements de formation du second degré, il convient de réaliser un juste équilibre entre la formation générale et la préparation professionnelle.

31. La préparation professionnelle proprement dite doit comprendre non seulement des études psychologiques et pédagogiques et la pratique de l'enseignement, mais aussi des cours spéciaux portant, par exemple, sur l'étude des faits sociaux, l'économie domestique, l'hygiène, l'éducation physique, le chant, le dessin, les travaux manuels, l'agriculture, etc.

32. La formation psychologique et pédagogique du personnel enseignant primaire devrait porter sur l'étude de la nature de l'enfant et de ses processus d'acquisition des connaissances, sur l'étude des rapports existant entre l'éducation et la société, sur l'étude de la didactique et du matériel éducatif — toutes ces questions étant envisagées du point de vue tant théorique que pratique.

33. Les études psychologiques exigées des élèves-maîtres doivent porter sur la psychologie générale et sur la psychologie de l'enfant ; loin de se limiter aux techniques des tests, elles doivent comprendre une étude qualitative de la structure de l'esprit de l'enfant et de son développement ; les cours oraux doivent être accompagnés d'observations et d'expériences réalisées par les élèves-maîtres sur le comportement de l'enfant du point de vue intellectuel et affectif, individuel et social.

34. Dans le cadre des études pédagogiques, il est souhaitable de résérer une place à la pédagogie générale, à l'histoire de l'éducation et à la pédagogie comparée, à la pédagogie expérimentale, à la didactique des différents enseignements, à l'organisation, à l'administration et à la législation scolaires, enfin aux problèmes d'ordre pédagogique propres au pays considéré.

35. L'enseignement de la pédagogie générale et de l'histoire de l'éducation doit tendre à faire saisir aux futurs maîtres, outre les constantes que l'on note dans les différentes théories pédagogiques, l'évolution qui s'est produite tant du point de vue des principes que de celui de l'organisation de l'école ; l'histoire de l'éducation et la pédagogie comparée doivent leur inculquer la notion de l'universalité de certains problèmes éducatifs, en même temps que leur faire ressentir le besoin d'adapter les principes généraux aux conditions spéciales de chaque milieu national, régional et local.

36. Dans les plans d'études, une place importante doit être réservée à l'enseignement de la didactique, tant du point de vue des méthodes actives que de celui des diverses disciplines et en particulier à la méthodologie de la lecture, de l'écriture et de l'initiation mathématique ; cet enseignement méthodologique sera donné en étroite corrélation avec les cours de psychologie et avec la pratique de l'enseignement.

37. Les cours théoriques d'ordre pédagogique doivent être accompagnés de travaux de séminaire, de groupes de discussion, de recherches personnelles, etc. ; à cet effet, les établissements de formation pédagogique devront être équipés en matériel d'enseignement et de recherche psycho-pédagogique et posséder une bibliothèque bien pourvue en revues d'éducation, en ouvrages de pédagogie, tant classiques que modernes, en ouvrages de référence et en manuels.

38. Dès que les circonstances s'y prêtent, il convient d'inclure, dans les plans d'études destinés aux élèves-maîtres, des cours facultatifs ou à option leur permettant d'approfondir des sujets plus en rapport avec leurs préférences ou leurs goûts personnels.

39. La formation pratique des élèves-maîtres constituant un des aspects essentiels de la préparation professionnelle du personnel enseignant primaire, il convient de consacrer aux stages une proportion importante du temps réservé aux études pédagogiques.

40. La formation pratique des élèves-maîtres doit être conçue de façon à permettre à ceux-ci non seulement d'assister à des leçons-modèles et de s'initier personnellement et progressivement à la technique de l'enseignement et aux responsabilités d'une classe, mais aussi de vivre la vie de l'école dans toutes ses manifestations ;

41. Il est indispensable que les établissements de formation de maîtres primaires aient sous leur contrôle une ou plusieurs écoles, si possible de type expérimental, où les élèves-maîtres puissent accomplir une partie de leurs stages pratiques.

42. La formation pratique des élèves-maîtres ne saurait se limiter à des stages dans des écoles d'application ; il est désirable qu'ils aient l'expérience des écoles de type ordinaire où les difficultés (locaux, matériel, nombre d'élèves par classe, milieu social, etc.) soit du même ordre que celles qu'ils rencontreront probablement dans les écoles où ils seront appelés à exercer ultérieurement.

43. Le futur maître doit pouvoir s'exercer tout autant dans des écoles à maître unique que dans des établissements à plusieurs classes ; il y a intérêt aussi à ce qu'il connaisse, dans la mesure du possible, des écoles situées dans des milieux différents.

44. Dans les pays où le maître primaire est appelé à s'occuper d'éducation des adultes, par exemple dans les cours du soir, les élèves-maîtres devraient être initiés aux problèmes que pose ce genre d'éducation et avoir l'occasion de pratiquer dans des cours d'adultes ou d'éducation de base.

45. La formation pédagogique doit comprendre des cours sur l'hygiène scolaire, sur les besoins personnels à donner à l'enfant, sur la lutte contre les maladies contagieuses et sur les précautions à prendre contre les épidémies. Les maîtres nommés dans des postes isolés doivent être en mesure de s'occuper, par eux-mêmes, de leur santé et de celle de leur famille.

46. Etant donné le rôle social dévolu au maître, une préparation théorique et pratique doit être donnée à celui-ci afin de lui faire comprendre la place qui lui est réservée dans la vie de la communauté ; pour cela, il devra être en mesure de s'initier à cette vie par des activités telles que l'organisation des loisirs, la préparation de manifestations culturelles, l'amélioration des conditions d'hygiène de la population, le développement de la production locale, etc.

47. Il convient de favoriser le développement du sens artistique des élèves-maîtres, si l'on veut que les écoles qui leur seront confiées deviennent à leur tour des foyers d'influence esthétique ; pour cela, l'emplacement et l'aménagement des établissements de formation pédagogique doivent être soigneusement choisis et des manifestations musi-

cales, théâtrales, littéraires et sportives organisées soit dans les établissements de formation, soit dans les écoles primaires des environs.

48. Des occasions doivent être offertes aux élèves-maîtres de s'initier aux activités périscolaires : cantines et vestiaires scolaires, camps de vacances, mouvements de jeunesse, associations de parents et de maîtres, etc.

49. Le comportement des élèves-maîtres dépend, pour une bonne part, de l'organisation des études, de l'esprit qui préside à l'enseignement et, le cas échéant, des conditions de logement et d'existence. La discipline doit donc avoir un caractère libéral, se fonder sur le respect de la personnalité et favoriser le développement des possibilités individuelles. L'enseignement doit s'inspirer d'une culture largement humaine et contribuer à développer l'esprit civique et le sens des responsabilités.

50. Un des plus grands problèmes que l'homme ait encore à résoudre étant celui de ses rapports avec ses semblables, il convient de cultiver chez le maître les goûts, les attitudes, les connaissances et les aptitudes nécessaires pour développer de bonnes relations humaines (compréhension mutuelle, tolérance et solidarité) dans la classe, dans la famille et dans la communauté tant locale et nationale qu'internationale. Les établissements de formation pédagogique devraient reconnaître l'importance capitale de ce problème et, par une instruction tant théorique que pratique, préparer le futur maître à travailler en faveur de bonnes relations humaines et de la compréhension internationale.

51. Il convient d'apporter une attention particulière au choix du personnel enseignant des établissements de formation pédagogique et des écoles d'application, puisque ses qualités humaines doivent en faire le prototype du maître proposé en exemple aux élèves-maîtres.

52. Les professeurs de pédagogie et de psychologie doivent posséder de hautes qualifications théoriques et pratiques ; quant aux professeurs chargés de l'enseignement des autres disciplines, ils doivent non seulement posséder à fond leur propre spécialité, mais connaître les aspects psychologiques, pédagogiques et sociaux de leur enseignement.

53. Le contact entre les établissements de formation pédagogique et les élèves-maîtres ne devrait pas cesser avec l'obtention par ceux-ci du diplôme de fin d'études normales ; des efforts doivent être réalisés pour maintenir ce contact et faire bénéficier les maîtres en fonctions du rayonnement de ces établissements.

54. Des organismes de recherches psychologiques et pédagogiques doivent être constitués pour faciliter — en collaboration avec les établissements de formation pédagogique, le cas échéant avec leurs écoles annexes et d'application ou toutes autres écoles primaires — le perfectionnement constant des méthodes et l'amélioration des instruments de travail nécessaires aux maîtres.

A suivre.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Etude et formation des caractères, par F. Anselme. La Procure, Namur, 1952.

Il est très difficile de se faire une idée de l'état actuel de la caractérologie au milieu d'ouvrages très nombreux et de tendances très diverses. Sous un format réduit, M. Anselme a tenté de dire dans un langage très simple où en est l'étude des caractères ; son exposé est basé sur une documentation très abondante et très sûre. Dans une deuxième partie, l'auteur aborde le problème pratique et, en citant nombre d'auteurs, savants, poètes et philosophes, expose des vues très claires sur les facteurs de la formation des caractères et la nécessité de les élever aussi haut que leur nature le permet. L'auteur étant catholique, on ne s'étonnera pas de rencontrer surtout des écrivains catholiques, bien qu'on y trouve du Charles Wagner et du Kipling. Tous les maîtres qui jugent les traités scientifiques trop longs et rébarbatifs seront heureux de trouver ici un exposé vivant et clair et des conseils pratiques précis.

G. Chz.

Carte automobile, Europe. 1 : 2 500 000. Edit. Kummerly et Frey, Berne.

Carte routière avec chemins de fer, établie avec la clarté, la précision et le soin qui caractérisent des éditeurs spécialisés depuis 100 ans dans la cartographie. Indispensable à tous ceux qui franchissent les frontières étrangères en automobile.

Atlas mondial de poche. Kummerly et Frey, édit., Berne.

16 cartes en couleurs de 16 cm. sur 22 cm., présentant les principaux pays et régions d'Europe et des autres continents. Parfait pour donner rapidement le renseignement dont on a besoin au cours d'une lecture ou d'une conversation. 8 pages donnent les superficies et populations de tous les pays du monde ainsi que le nom des capitales avec leur nombre d'habitants.

Les excès alcooliques provoquent le nivelllement progressif de l'intelligence et des facultés affectives. Ils détruisent la personnalité et retranchent l'homme de la Société. Rien n'est plus triste et plus poignant que la solitude morale dans laquelle finit par se trouver l'alcoolique. Lutter contre l'alcoolisme, c'est refuser d'accepter la démission de l'homme.

Jean Schnetzler, juge cantonal.

Un homme vraiment moderne se défiera de l'alcool, dont la science démontre les méfaits, que le sport tient pour un ennemi et dont l'esprit social déplore les ravages.

H. Hentsch,
Directeur du Gymnase des jeunes filles.

Carnets à anneaux pour étudiants

BIELLA

Le produit suisse renommé — Un seul carnet pour tous les cours

ACADEMIA

2 anneaux

ACTO

6 anneaux

UNI

2 anneaux

EN VENTE DANS TOUTES LES PAPETERIES

NOUVEAUTÉS AUTOMNE 1953

A. CARDINAUX : **Demain** (brochure contenant les articles parus dans l'Éducateur) Fr. 1.50.

H. L. RIVIER : **Lettres à Marcel** (le cri bouleversant d'une femme seule devant l'amour) roman Fr. 3.65.

Charly CLERC : **La fin de Balthasar** suivi d'autres récits et d'un mystère de Noël en un acte Fr. 4.15

et Frédéric BARBEY : **Liberté Vaudoise, d'après le journal inédit de Philippe Secretan** (les origines du canton de Vaud) souscription au 30. 11. 53 Fr. 9.—.

AUX EDITIONS LABOR ET FIDES

24, Bourg-de-Four, Genève et chez votre libraire



Votre fleuriste

GÉTAZ

Lausanne

PETIT-CHÈNE 30

Tél. 23.74.19

Fournisseur officiel de la palme S.P.V.



HUGUENIN
LE LOCLE

depuis 1868

Médailles d'art, insignes
et plaquettes.

FONJALLAZ & OETIKER

MACHINES, MEUBLES ET FOURNITURES DE BUREAU
ST-LAURENT 32 - LAUSANNE

Phag-Arome



Savoureux

EXTRAIT VITAMINÉ POUR

TARTINES ET ASSAISONNEMENT DE TOUT MÉTIS

Qui fait de la PHOTOGRAPHIE Prépare l'album de sa VIE !

Tout pour l'amateur

A. SCHNELL & FILS

Pl. St-François 4

PHOTO - PROJECTION - CINÉ

LAUSANNE

TR

SIMMEN + CIE

Meubles + Décoration

Rue de Bourg 47, 49

LAUSANNE

Linoléum - Tapis

Parquet-liège Sols en caoutchouc



P.König & Cie. LAUSANNE

Galeries Ste-Luce - Petit-Chêne - Téléphone 22 55 41

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 218 millions

La bonne adresse pour votre ameublement neuf



**Choix de 200 meubliers neufs
du simple au luxe**

Occasions provenant des échanges,
à bon compte. Exposition séparée.

Maurice Marschall meubles occasion
Magasin, route de Genève 19



HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE